

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT LE VINGT-SIX MAI

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : le 20/05/2020

Présents : LASCOMBES Céline, ROUSSIN Jean-Marie, VALOIS Christophe, ROUSSIN Françoise, EYDOUX Guy, SERRES Olivier, DRANCOURT Bernard, FAGE Monique, MERCIER Dominique, SAUVAN-MAGNET Nadine.

Excusé : SERVES Paul (a donné pouvoir à LASCOMBES Céline).

Ouverture de la séance à 18h30.

Mot d'accueil du Maire sortant. Le Maire fait l'appel des élus et déclare le conseil municipal installé dans ses fonctions.

Françoise ROUSSIN et Christophe VALOIS sont désignés comme secrétaires de séance.

La parole est ensuite donnée à Monique FAGE, doyenne des élus.

Dominique MERCIER et Olivier SERRES sont désignés comme assesseurs.

ELECTION DU MAIRE

Madame Céline LASCOMBES présente sa candidature.

Pas d'autre candidat.

11 bulletins dans l'urne

11 voix pour Mme LASCOMBES.

Mme Céline LASCOMBES est élue Maire à l'unanimité.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINT

Le Maire prend la parole et demande aux élus de se prononcer sur le nombre d'adjoints (3 adjoints maximum). A l'unanimité les élus décident d'élire deux adjoints.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Monsieur Jean-Marie ROUSSIN présente sa candidature.

Pas d'autre candidat.

11 bulletins dans l'urne

11 voix pour M. Jean-Marie ROUSSIN

M. Jean-Marie ROUSSIN est élu premier adjoint à l'unanimité.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Monsieur Christophe VALOIS présente sa candidature.

Pas d'autre candidat.

11 bulletins dans l'urne

11 voix pour M. Christophe VALOIS

M. Christophe VALOIS est élu deuxième adjoint à l'unanimité.

Le Maire présente aux élus le tableau du conseil municipal :

LASCOMBES Céline
ROUSSIN Jean-Marie
VALOIS Christophe
SERRES Olivier
EYDOUX Guy
ROUSSIN Françoise
SERVES Paul
SAUVAN-MAGNET Nadine
DRANCOURT Bernard
MERCIER Dominique
FAGE Monique

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Le Maire remet aux élus une copie de la charte de l' élu local et fait lecture de cette charte. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Séance levée à 19h30.